

Réfugiés, Europe et droits humains

Les bouleversements qui s'opèrent en Afrique du Nord et au Moyen Orient conduiront, on l'espère, à l'instauration de la démocratie et au respect des droits humains dans les pays touchés. Cependant, cette situation entraîne aussi des migrations, qui mettent au défi la politique des pays européens en matière de droits humains. Comment se positionne Amnesty International par rapport aux questions qui se posent urgemment à ce sujet?

En Afrique du Nord et au Moyen Orient, les gens luttent pour la liberté, la justice et leurs droits humains. Nombreux sont ceux et celles qui payent de leur vie leur engagement. En Libye, Kadhafi mène en ce moment une guerre contre «son» peuple. Une des conséquences de ces événements est la fuite. Ces personnes risquent également beaucoup dans leur quête d'une vie meilleure lorsqu'elles tentent de traverser la Méditerranée dans de petits bateaux.

L'Union européenne et la Suisse, qui ont soutenu durant des années ce régime illégitime, ont réagi avec alarmisme au mouvement de fuite. Les gouvernements parlent d'une crise sérieuse qui menace notre sécurité et de la nécessité urgente de mettre un terme à cette migration «illégitime». L'Europe forteresse devrait encore être consolidée et la protection des frontières accrue. Afin de justifier le renforcement du contrôle des frontières, des informations spéculatives et non vérifiées circulent au sujet du nombre très élevé de réfugié·e·s à attendre. La Suisse réagit par une réunion de crise et met à disposition trois gardes-frontières pour l'opération «Hermès» de l'agence de protection des frontières Frontex.

Les partis politiques utilisent d'ores et déjà ce thème à des fins électorales et attisent la peur selon laquelle une vague de réfugié·e·es pourraient déferler sur la Suisse.

Amnesty International estime que la situation actuelle ne doit pas être instrumentalisée dans le but de vider de son sens le droit à l'asile, d'attiser la peur ainsi qu'une ambiance xénophobe.

- **Tous les êtres humains ont le droit de quitter leur pays**
- **Tous les êtres humains ont le droit de déposer une demande d'asile**
- **Les réfugié·e·s ne peuvent pas être renvoyé·e·s globalement, mais ont le droit à ce que leur requête d'asile soit examinée individuellement**
- **Les réfugié·e·s par bateau ne doivent pas être contraint·e·s au retour alors qu'ils et elles sont encore en mer**
- **Les réfugié·e·s ont le droit à la protection et leur vie ne doit pas être mise en danger par des mesures d'isolement**

Questions et réponses

Les pays européens, comme par exemple l'Italie, doivent-ils renvoyer les migrant·e·s dans leurs pays d'origine ?

Une situation humanitaire difficile, telle qu'elle est actuellement décrite par l'Italie, nécessite une réponse humanitaire et non des opérations militaires qui ont pour but de stopper l'immigration. La vie des migrant·e·s doit être protégée indépendamment des raisons qui les poussent à quitter leur pays. Les êtres humains ne doivent pas être mis en danger dans leur fuite et dans le cas où des personnes se trouveraient dans la nécessité, elles doivent être aidé·e·s.

Les êtres humains ne doivent être ni renvoyés ni emprisonnés globalement. Le droit international des réfugiés recommande que toute personne ait le droit à un examen individuel de sa demande d'asile. Une personne qui peut justifier qu'elle est menacée de persécution ou d'autres dangers a le droit à l'asile.

Même lorsque, comme dans la situation actuelle, beaucoup de gens quittent leur pays pour des raisons économiques, toutes les requêtes doivent être examinées individuellement. Cela permet de s'assurer qu'aucune personne qui serait effectivement en danger de son pays ne soit renvoyée. Il est irresponsable d'affirmer qu'après ce qui s'est passé durant les événements de ces dernières semaines, personne ne puisse faire valoir de véritables raisons de fuite.

Les gens peuvent être renvoyés lorsque leur demande d'asile a été sérieusement examinée et que le risque de persécutions ou d'autres dangers après leur retour dans leur pays d'origine a pu être exclu.

Quelles sont les obligations des pays d'accueil ?

Tous et toutes les réfugié·e·s qui atteignent les côtes européennes doivent être amené·e·s dans un centre ouvert et pris·es en charge. Là, il faut s'occuper des personnes particulièrement vulnérables telles que les enfants, les femmes enceintes ou les personnes âgées. Les réfugié·e·s ne doivent pas être enfermé·e·s globalement.

Les autorités doivent informer les nouveaux et nouvelles arrivant·e·s sur leur droit de déposer une demande d'asile et leur garantir une procédure d'asile juste et raisonnable. Tous ceux et celles qui désirent déposer une demande d'asile doivent être pris en compte et amené·e·s dans un lieu où il est possible de réaliser la procédure d'asile selon les standards du droit international.

Quel est le rôle de Frontex, Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures?

Frontex tout aussi bien que les organes nationaux de contrôle des frontières doivent dans tous les cas respecter les règles du droit international des réfugié·e·s et les droits humains. La vie et la sécurité des réfugié·e·s ne doivent être mises en danger sous aucun prétexte. Les êtres humains ne doivent pas être entravés dans leur droit de quitter leurs pays ou contraints par la force au retour. Les interventions actuelles en Méditerranée ont entraîné maintes fois des risques pour la vie et ont violé des droits humains.

Si la Suisse s'engage dans le cadre des accords de Schengen dans les interventions de Frontex, cela sera également du devoir de notre pays d'exiger l'observation des conventions internationales.

L'Europe ou la Suisse peuvent-elles déléguer la responsabilité à l'Italie ou la Grèce?

Non. Si l'Italie ou la Grèce sont débordées par la situation, la solution ne peut pas être simplement de rendre les frontières plus denses, de construire la forteresse de l'Europe plus en avant et de vider le droit d'asile de son sens. Les autres pays ont l'obligation d'aider l'Italie ou la Grèce dans l'accomplissement de leurs devoirs tels que le respect des droits humains, notamment le droit d'asile et la garantie qu'aucune vie ne sera mise en danger.

La responsabilité de la prise en charge des nouveaux et nouvelles arrivant·e·s doit être portée par tous les Etats européens de manière solidaire. La responsabilité des coûts et de l'accueil

des réfugié-e-s doit être supportée en commun et en prenant en considération les conventions internationales et le droit européen.

Que peuvent encore faire en plus l'Europe et la Suisse pour que moins de gens quittent leur pays ?

Ce ne sont pas seulement de longues années de violence et de répressions qui ont mené plusieurs pays à la révolte et à la chute des régimes autoritaires. La pauvreté, l'extrême inégalité de la répartition des ressources ainsi que le très haut taux de chômage des jeunes ont mobilisé les gens à réclamer la justice.

Les pays européens doivent accompagner le processus de démocratisation, mais également aider au développement économique et social afin d'améliorer les perspectives d'avenir également pour les jeunes gens dans ces différents pays.

La politique extérieure des pays européens ne doit pas seulement se focaliser sur la stabilité de la région, mais également encourager un développement durable économique et social.

Que peuvent faire les pays d'émigration pour stopper la vague de réfugié-e-s?

Les êtres humains ont le droit de quitter leurs pays en tout temps et de demander asile n'importe où. Pourtant les gouvernements des pays d'émigration ont l'obligation d'engager un développement juste et durable dans leur pays. Ce développement doit offrir à toute personne des perspectives d'avenir et lui garantir l'accès à tous ses droits.